



INFORMATIONS MUNICIPALES

❖ Composteurs

Les composteurs sont arrivés sur notre commune depuis le début de ce mois. Suite à la réunion de présentation du 17 juillet dernier à la salle communale, une vingtaine de composteurs restent encore disponibles.



Si vous avez un jardin et que le compostage vous intéresse, vous pouvez venir retirer un composteur auprès du secrétariat de la mairie moyennant un chèque de caution de 15 euros à l'ordre du Trésor Public. Un guide recensant les règles du compostage vous sera remis à cette occasion.

Rappelons que les composteurs sont un moyen simple et pratique pour diminuer le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité et enrichir son jardin sans frais.

❖ Feux d'artifices

Plusieurs plaintes ont été recensées en mairie suite à des feux d'artifices tirés par des particuliers sans autorisation municipale. Nous tenons donc à vous rappeler la réglementation en vigueur sur notre département : un arrêté préfectoral interdit les tirs de feux d'artifice, de mortiers, de pétards et de fusées excepté à l'occasion des fêtes nationales ou locales ou ces tirs pourront être autorisés sur décision du maire uniquement.



En conséquence, nous vous remercions de nous adresser deux semaines avant le tir prévu, une demande écrite précisant le type de feu utilisé (K1, K2, K3 ou K4) la date, l'heure et le lieu du tir. A défaut de cette autorisation, les tirs de feux d'artifice seront sanctionnés.

❖ Sécurité routière

Au conseil municipal de juillet a été abordé la question de la sécurité routière sur la commune suite à de nombreuses constatations de vitesses excessives dans nos hameaux. Afin de palier à cette situation, nous allons dans un premier temps sécuriser les routes en mettant en place des ralentisseurs provisoires sur la Route de Pont-Notre-Dame, La Route de Pilly et la Route de Rossat. Ceux-ci seront ensuite définitivement installés et aménagés en fonction des commentaires des riverains et des utilisateurs.

❖ Lutte contre l'Ambroisie

L'Ambroisie est une mauvaise herbe qui colonise tous les terrains où elle ne rencontre pas une concurrence trop vive tels que les voies de communication, les chantiers de construction ou encore les terrains en friche. Lors de la floraison de cette plante, de mi-août à début octobre, son pollen est à l'origine de réactions allergiques chez 6 à 12 % de la population. Elle génère des rhinites, des conjonctives, des trachéites, de l'asthme...et peut également entraîner de l'urticaire ou de l'eczéma.



Ambroisie
Coupez court
à l'allergie

Le seul moyen efficace pour lutter contre cette plante est **sa destruction systématique par l'arrachage** (les pesticides sont à proscrire) et prévenir sa repousse en végétalisant les sols. L'élimination doit se faire avec des gants et de préférence avant la floraison soit fin juillet, début Août et doit perdurer jusqu'à la disparition complète de la plante

Pour connaître la plante et savoir comment et quand l'arracher, vous pouvez retirer en Mairie un petit dépliant ou consulter le site internet suivant : <http://www.ambroisie.info/>.

Lutter contre la prolifération de l'ambroisie est un objectif important compte tenu de ses impacts potentiels sur la santé et qui demande l'implication de tous.

L'AMBROISIE : NE VOUS Y TROMPEZ PAS !

SACHEZ LA RECONNAITRE



FLEURS

en longs épis constitués de petites fleurs vert-jaune, situés à l'extrémité des tiges. Les fleurs femelles donnant les graines sont disposées à la base de ces épis.



TIGE

Verte et rouge violacé couverte de poils blancs assez souples.



Hauteur jusqu'à 2 mètres.

FEUILLES

Très découpées d'un vert uniforme sur les deux faces.

CONFUSION POSSIBLE avec L'ARMOISE COMMUNE

- pas de poils sur les tiges,
- feuilles moins découpées, vert foncé au dessus, blanc argenté en dessous.

Feuille d'armoise commune (face inférieure)

NE LA LAISSEZ PAS ÉMETTRE SON POLLEN

Floraison

Les fleurs sont complètement formées en août et les fleurs mâles commencent à émettre du pollen...

Croissance

En été, elle croît très rapidement en forme de touffe haute et large

Levée

Au printemps, température, lumière et humidité favorables permettent à l'ambroisie de sortir de terre

Août

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

sol

En fin d'été, de août à octobre, le pollen d'ambroisie est le principal allergène

Pollinisation

L'émission de pollen se poursuit jusqu'en octobre, passant par un maximum en septembre (pic pollinique)

Réensemencement

Les fleurs femelles fécondées donnent des graines (akènes) qui se ressement, assurant les générations suivantes...

EMPÊCHEZ-LA DE DISSÉMINER SES GRAINES

Pas de graines mises en réserve dans le sol !

Un pied d'ambroisie peut déverser beaucoup de graines dans le sol (plus de 3 000). Les graines vivent longtemps dans le sol. Elles supportent la sécheresse et aiment l'humidité. Elles germent dès que les conditions deviennent favorables. Il faut donc empêcher l'ambroisie de faire des graines en l'arrachant ou en coupant ses tiges avant la floraison.



Pas de terre dénudée !

L'ambroisie est une plante pionnière : elle s'installe dans les sols dénudés et quand la terre est retournée ou perturbée. Par contre sa présence régresse quand d'autres plantes réussissent à s'implanter.

Pas de déplacement de terre contaminée !

L'ambroisie confirme son implantation à l'occasion de chaque retournement ou perturbation du sol. La dissémination la plus efficace de ses graines se fait par les activités humaines (transport de matériaux, engins et outils de chantier TP et agricoles) L'eau et les oiseaux peuvent être également (dans une moindre mesure) vecteurs de dissémination.

Pour en savoir plus sur l'ambroisie : www.ambroisie.info